

Arrêté n° : MD/ST/2025/ 468

Occupation du domaine public,
Restriction de circulation,

Du lundi 27 Octobre 2025,
Au vendredi 30 Janvier 2026,

ARRÊTÉ

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'en raison de travaux de raccordement producteur HTA PV Photosol, par l'entreprise **SLTP** pour le compte d'**ENEDIS**, il est nécessaire d'occuper le domaine public et de restreindre la circulation.

ARRÊTONS

Article 1 : L'autorisation d'occuper le domaine public est donnée à l'entreprise **SLTP**, au droit du chantier au droit de la départementale 1324, Avenue Félix Louat, chaussée Brunehaut, et Avenue du Général de Gaulle, du lundi 27 Octobre 2025 au vendredi 30 Janvier 2026.

Article 2 : La circulation des véhicules de toute nature peut être restreinte par demi chaussée en circulation alternée par feux ou manuel k10, au droit de la départementale 1324, Avenue Félix Louat, chaussée Brunehaut et Avenue du Général de Gaulle.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 : Toute la sécurité sera mise en place par l'entreprise **SLTP**, pour la protection des passants et des usagers de la route.

Article 5 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemercier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le

16 OCT. 2025

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation



Daniel GUEDRAS
4ème Adjoint au Maire